



CHARTRE DE DEONTOLOGIE DE L'ASSOCIATION SPARADRAP

Octobre 2020

Une association d'intérêt général pour guider les enfants dans le monde de la santé.

Tout adhérent, bénévole régulier, formateur et salarié adhère à cette charte ¹ et s'engage à la respecter.

Préambule

La vocation de l'association est d'œuvrer pour améliorer et humaniser les soins aux enfants et aux adolescents.

Elle a trois objectifs majeurs

- Mieux informer et préparer l'enfant et ses parents à un soin, un examen, une visite médicale, une hospitalisation
- Favoriser une meilleure prise en charge de la douleur de l'enfant
- Valoriser le rôle des proches lorsque l'enfant est soigné ou hospitalisé

Elle a deux grandes missions

- Informer et conseiller les enfants et leurs proches sur toute situation de soin ou examen médical
- Sensibiliser et former les professionnels de la santé pour faire évoluer les pratiques vers plus de respect des besoins des enfants.

Les slogans de l'association

- « C'est pas du jeu d'être malade ! »
- « Pendant la maladie l'enfance continue »
- « Quand on moins peur, on a moins mal »

I. Les valeurs de l'association

• L'écoute et le respect des besoins spécifiques de l'enfant

Veiller à ce que l'enfant soit accueilli, informé et que l'on « prenne soin » de lui en tenant compte de sa personne et en adaptant l'environnement à ses besoins.

• La conciliation des besoins de chacun : enfants, parents et professionnels

Etre attentif à favoriser la médiation entre des acteurs dont les logiques, les attentes sont par définition très différentes : les professionnels ont choisi de devenir soignant et c'est leur quotidien, les enfants n'ont pas choisi d'être malades ou soignés et c'est souvent l'exceptionnel pour eux et pour leurs parents.

La force de SPARADRAP est de concilier aux mieux les attentes des familles et des professionnels de santé et de trouver un équilibre entre leurs besoins respectifs grâce à une approche pragmatique est scientifique

La prise en compte de ces valeurs a des effets bénéfiques à court et long terme pour tous les protagonistes :

- elle minimise, voire neutralise, les effets négatifs et potentiellement traumatisants d'examen, de soins ou d'hospitalisations anxiogènes ou douloureux pour l'enfant.
- elle préserve le devenir de l'enfant, l'estime de lui-même, ses relations aux adultes, sa relation à sa propre santé.
- elle limite l'angoisse et la vulnérabilité des parents, renforce leurs compétences, évite que la confiance qu'ils accordent aux soignants se transforme en méfiance ou en défiance.
- elle permet aux professionnels de santé d'exercer leur métier de manière plus gratifiante et satisfaisante.

¹ Charte validée par le Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014 et présentée pour approbation à l'Assemblée générale extraordinaire de l'association organisée fin 2014.

II. « Les façons de faire » de l'association

- Répondre à toute personne concernée par les soins ou la maladie d'un enfant, sans distinction d'origine, de sexe, de religion, de profession, de milieu social, d'éducation, de maladie...
- Proposer aux familles et aux professionnels des solutions et des outils innovants, pratiques, de qualité, adaptés et actualisés.
- Chercher le meilleur compromis entre la réalité du terrain et des pratiques à promouvoir pour ne pas risquer de mettre en difficultés les familles comme les professionnels.
- Favoriser les échanges dans le travail, les approches pluridisciplinaires, éviter les prises de décisions unilatérales et rechercher un consensus, aussi bien dans le cadre du fonctionnement interne de l'association que dans le cadre de la réalisation de ses actions.
- Rechercher la complémentarité avec les autres structures existantes dans le domaine de la santé et de l'enfance (associations, organisations professionnelles, sociétés savantes, institutionnels...) tout en conservant son indépendance de point de vue et sa liberté de parole.
- Avoir une gestion rigoureuse et travailler en toute transparence vis-à-vis des adhérents, des donateurs et des partenaires sur tous les aspects qui concernent la gouvernance de l'association (administration, gestion, finances...)
- Respecter le droit à l'image et à la parole dans le cadre de témoignages, de reportages ou d'opérations de communication, en obtenant l'accord de toutes les personnes sollicitées.
- Ne pas transmettre de données confidentielles émanant de familles ou de professionnels.
- Respecter le droit à la propriété intellectuelle en citant les auteurs et les sources.

Catherine DEVOLDERE, Présidente :